

COMMUNIQUÉ

Révision du DSM : les orthophonistes présentent des recommandations faisant l'objet d'un consensus international

MONTREAL, le 15 juin 2012 - Au terme de la dernière période de consultation sur la révision du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)*, l'American Psychiatric Association indique avoir reçu plus de 15 000 commentaires. La sortie officielle du DSM-V est prévue en mai 2013. Des changements substantiels sont attendus.

Habituellement, les orthophonistes utilisent peu ou pas le DSM, outil de référence en santé mentale, pour classer les fonctions mentales supérieures dont fait partie le langage. Toutefois, dans un contexte de collaboration interdisciplinaire grandissant où les orthophonistes sont amenés à travailler avec d'autres professionnels qui utilisent quotidiennement le DSM, il y avait lieu de prendre part à l'exercice de consultation publique.

Pour la première fois dans l'histoire, les orthophonistes du Canada (Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie/ACOROA et Association canadienne des orthophonistes et audiologiste/ACOA), des États-Unis (American Speech-language-Hearing Association/ASHA), de l'Australie (Speech Pathology Australia) et de 29 pays de l'Union Européenne (Comité permanent de liaison des orthophonistes-logopèdes de l'Union européenne/CPLOL) ont donc concerté leurs efforts afin de présenter des recommandations communes dans le but, notamment, de réclamer que la nouvelle version du DSM fasse une distinction plus explicite entre les problématiques relevant d'un trouble de la santé mentale et celles associées aux fonctions mentales supérieures.

- 30 -

À propos de l'ACOROA

L'alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) regroupe les ordres de sept provinces. Il s'agit d'un organisme qui veille au développement et à l'implantation de stratégies nationales permettant notamment de surveiller la pratique des orthophonistes et audiologistes canadiens dans le but de mieux protéger la population en matière de troubles de la communication et de l'audition.

Source : Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) <http://www.caaspr.ca/>